

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT L'ABBAYE

L'an **deux mil dix neuf, le douze avril**, à **19h30**, le Conseil Municipal de la commune de **BENEVENT L'ABBAYE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Auguste BOURCIER, M. Bertrand LABAR, M. Michel LEFAURE, M. Olivier RICHARD, M. Emmanuel DIGNAC, M. Christophe LAVILLE, M. Aurélien LEGRAND, Mme Sylvie ROUSSY, M. Jacky ROUSSY.

Étaient absents excusés : M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Eric PRADEAU, Mme Ingrid DUDRUT, Mme Christine CLUZELAUD.

Étaient absents non excusés : Mme Anne DESCOTTES.

Procurations : -

Secrétaire : M. Auguste BOURCIER.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-020 : Approbation du compte de gestion 2018 - Assainissement

Le Conseil Municipal de la Commune de Bénévent-L'Abbaye, réuni sous la présidence de Monsieur André Mavigner, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif du service ASSAINISSEMENT de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion du service ASSAINISSEMENT de la Commune de Bénévent-L'Abbaye, dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10 VOTANTS

10 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-021 : Approbation du compte administratif 2018 - Assainissement

Monsieur Michel LEFAURE, Conseiller municipal délégué au 1er adjoint, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif ASSAINISSEMENT 2018 qui peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses 87 860.76 €

Recettes 124 386.05 €
Excédent de clôture : 36 525.29 €

Investissement :
Dépenses 84 061.80 €
Recettes 77 789.32 €
Déficit de clôture : 6 272.48 €

Résultat global de clôture de Compte Administratif ASSAINISSEMENT 2018, excédentaire pour un montant de 30 252.81 €.

Le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante : 6 272.48 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement 30 252.81 € en report sur l'année 2019.

Le Maire, André MAVIGNER, quitte la salle pour le vote.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif ASSAINISSEMENT 2018 et l'affectation des résultats.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-022 : Budget primitif - Assainissement

Monsieur Michel LEFAURE, Conseiller Municipal Délégué donne lecture du Budget annexe ASSAINISSEMENT 2019 de la Commune de Bénévent-l'Abbaye qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Pour la section d'exploitation : 109 007.81 €
- Pour la section d'investissement : 66 139.48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE le budget annexe ASSAINISSEMENT de la Commune de Bénévent l'Abbaye à l'unanimité de ses membres présents.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-023 : Approbation du compte de gestion 2018 - Chaufferie Bois

Le Conseil Municipal de la Commune de Bénévent-L'Abbaye, réuni sous la présidence de Monsieur André Mavigner, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de la CHAUFFERIE BOIS de l'exercice 2018, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion de la CHAUFFERIE BOIS de la Commune de Bénévent-l'Abbaye, dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10 VOTANTS

10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-024 : Approbation du compte administratif 2018 - Chaufferie Bois

Michel LEFAURE, Conseiller Municipal délégué au 1er adjoint, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de la CHAUFFERIE BOIS 2018 qui peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses 92 867.22 €
Recettes 145 337.19 €
Excédent de clôture : 52 469.97 €

Investissement :

Dépenses 25 733.11 €
Recettes 89 656.15 €
Excédent de clôture : 63 923.04 €

Résultat global de clôture de Compte Administratif de la CHAUFFERIE BOIS 2018, excédentaire pour un montant de 116 393.01 €

Le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante : 52 469.97 € report sur l'année 2019.

Le Maire, André MAVIGNER, quitte la salle pour le vote.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif de la CHAUFFERIE 2018 et l'affectation des résultats.

.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-025 : Budget primitif - Chaufferie bois

Monsieur Michel LEFAURE, Conseiller Municipal Délégué donne lecture du Budget annexe CHAUFFERIE BOIS 2019 de la Commune de Bénévent-l'Abbaye qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Pour la section de fonctionnement : 154 871.97 €
- Pour la section d'investissement : 92 104.59 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE le budget annexe CHAUFFERIE BOIS de la Commune de Bénévent l'Abbaye à l'unanimité de ses membres présents.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-026 : Approbation du compte de gestion 2018 - Commune

Le Conseil Municipal de la Commune de Bénévent-L'Abbaye, réuni sous la présidence de Monsieur André Mavigner, Maire,

Après s'être fait présenter le BUDGET PRIMITIF de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion de la Commune de Bénévent l'Abbaye dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-027 : Approbation du compte administratif 2018 - Commune

Monsieur Michel LEFAURE, Conseiller municipal délégué au 1er adjoint, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2018 qui peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses 716 006.30 €
Recettes 947 646.98 €
Excédent de clôture : 231 640.68 €

Investissement :

Dépenses 207 975.73 €
Recettes 421 696.81 €
Excédent de clôture : 213 721.08 €

Résultat global de clôture de Compte Administratif 2018, excédentaire pour un montant de 445 361.76 €

Le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante : 175 211.92 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement 56 428.76 € en report sur l'année 2019.

Le Maire, André MAVIGNER, quitte la salle pour le vote.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif COMMUNAL 2018 et l'affectation des résultats.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-028 : Vote des subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de voter le montant accordé aux subventions pour l'année 2019.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après discussion, le Conseil Municipal

DECIDE d'inscrire au budget primitif 2019 la somme globale de 30 000.00 € au compte 6574

- SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS suivant le détail annexé à la présente délibération.

.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-029 : Vote des crédits scolaires

Compte tenu du nombre d'élèves prévus à la rentrée scolaire, Monsieur le Maire propose de fixer le montant des crédits scolaires à 4 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant des crédits scolaires à 4 000 €.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-030 : Vote des Taxes Directes Locales pour 2019

Monsieur le Maire propose d'arrêter les taux des taxes municipales comme suit :

- Taxe d'habitation : 12.74
- Taxe foncière sur le bâti : 27.79
- Taxe foncière sur le non bâti : 61.90

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête les taux 2019 aux chiffres suivants :

- Taxe d'habitation : 12.74
- Taxe foncière sur le bâti : 27.79
- Taxe foncière sur le non bâti : 61.90

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-031 : Budget primitif - Commune

Monsieur Michel LEFAURE, Conseiller Municipal Délégué donne lecture du Budget PRINCIPAL 2019 de la Commune de Bénévent-l'Abbaye qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Pour la section de fonctionnement : 918 760.76 €
- Pour la section d'investissement : 1 916 821.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE le budget PRINCIPAL de la Commune de Bénévent l'Abbaye à l'unanimité de ses membres présents.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-032 : RIS : Convention avec le Conseil Départemental

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention relative au déploiement d'un réseau de panneaux "relais informations services" sur le département de la Creuse proposé par le Conseil départemental, lequel prévoit d'implanter un panneau place Saint Barthélémy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la convention dans les termes proposés par le Conseil départemental, jointe en annexe, et autorise Monsieur le Maire à la valider.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-033 : Creusalis - garantie d'emprunt

Le Conseil :

Vu le rapport établi par :

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt N°93238 en annexe signé entre : CREUSALIS - OPH DE LA CREUSE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE BENEVENT L'ABBAYE (23) accorde sa garantie à hauteur de 50.00% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 260 926.00 E souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse de dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 93238 constitué de 1 Ligne (s) du Prêt.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-034 : Prêt - relais subvention Feader

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil

Monsieur BOURCIER, adjoint informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité plusieurs organismes bancaires (Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Banque Populaire, Crédit Mutuel) afin de contracter un prêt relais sur 2 années, avec différé de remboursement d'un montant de 414 000 € correspondant au montant de la subvention Europe Feader pour le projet Maison des Patrimoines - Pépinière d'artistes et d'artisans d'art.

Les propositions obtenues sont les suivantes :

Crédit Mutuel :

- taux fixe : 0.65

- commission et frais de dossier : 500 €

Crédit Agricole :

- taux fixe : 0.35

- frais de dossier : 0.10 % du capital, soit 414 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition du Crédit Agricole.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-035 : Convention collège - mise à disposition du personnel

- Considérant la convention relative à l'accueil des élèves du 1er degré au restaurant scolaire du collège
- Considérant l'arbitraire des éléments pris en compte pour justifier les besoins en personnel mis à disposition
- Considérant que le collège Jean Monnet n'a jamais fait état d'un tel besoin
- Considérant l'absence de convention de mise à disposition de personnel
- Considérant la proposition du Conseil départemental de compléter la mise à disposition de personnel par une compensation financière
- Considérant que cette proposition n'apparaît pas dans le projet de convention relative à l'accueil des élèves
- Considérant aussi que le Conseil départemental ne s'engage pas à mettre en place le personnel correspondant et ne précise pas le statut de ces éventuels personnels
- Considérant la proposition de tarif de restauration arrêté à 2.70 € pour l'année 2019

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- confirme son acceptation du tarif de restauration au profit des élèves des écoles primaires arrêté à 2.70 € (délibération MA- DEL - 2018-105 du 07 décembre 2018)
- confirme sa mise à disposition de personnel pour une durée quotidienne de 3h (délibération MA-DEL-2019-012 du 15 mars 2019)
- demande au Conseil départemental de lui transmettre le projet de convention de mise à disposition de personnel
- refuse la convention relative à l'accueil des élèves de 1 er degré au restaurant scolaire du collège Jean Monnet dans les termes actuels.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-036 : Mutuelle communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrôle de légalité de l'Etat a émis des réserves quant à la légalité de sa délibération MA-DEL-2019-015 en date du 15 mars 2019, portant sur la mise en place d'une mutuelle communale.

Considérant que cette proposition sert bien l'intérêt général en proposant aux adhérents actuels de la compagnie demanderesse un tarif privilégié et en ouvrant cet avantage à tout nouvel adhérent, notamment aux personnes dépourvues de ce type de couverture.

Considérant que le Conseil Municipal s'engage à traiter équitablement toute compagnie qui proposerait les mêmes services (information dans le bulletin municipal ou sur le site internet communal, mise à disposition d'un local d'accueil temporaire).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme sa délibération n° DEL-MA-2019-015 en date du 15 mars 2019 par laquelle il s'engage avec la société Mutualia.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-037 : Locations terrains

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de location des terrains dont elle dispose pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020, comme suit (en prenant en compte une diminution de 3.04 % par

rapport en 2018) :

- Mme ROUSSY Sylvie - Cany :
(cimetière) Parcelles : AE 69 et AE 76 = 65.06 €

- Mme ROUSSY Sylvie - Cany :
(Gayaud) Parcelles : AD 158 - AD 159 - AN 2 - AN 3 - AN 4 - AN 5 = 316.59 €

- Mr FY Claude - Le Grand-Bourg :
(Les Tours) Parcelles : AN 49 et AN 51 = 240.93 €

- Mr GERBAUD Stéphane - "Chézolles" :
Parcelles AC 113 - AC 114 - AC 117 = 170.00 €

Sylvie ROUSSY et Jacky ROUSSY quitte la salle pour le vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête les tarifs de location des terrains précités selon les chiffres ci-dessus indiqués.

8 VOTANTS
8 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions diverses
